

JACQUES 2

(Condamnation du favoritisme dans l'Église vs 1 à 13)

Il n'y a aucune place dans le christianisme pour le favoritisme. Dieu traite des gens avec impartialité et nous avons comme modèle le Seigneur Jésus-Christ qui était ami des pauvres de la communauté juif. Nous ne voyons pas dans la vie de Jésus des faveurs arbitraires à l'égard de certaines personnes. En fait, souvent Jésus condamnait le comportement et la pratique des pharisiens, des chefs et des docteurs de la loi. Il s'agissait des gens les plus riches et les plus nantis de la société. Jésus pouvait s'asseoir avec un pharisien pour prendre le souper ou il pouvait se trouver à l'aise parmi les plus démunis de la société. Ni l'affectation, ni la discrimination n'ont leur place dans le christianisme. On ne voit nulle part dans le christianisme biblique du snobisme et les préjugés de castes.

I. Le favoritisme interdit dans l'A. T.

- A. Lé. 19.15 : pas de favoritisme dans les jugements (Mal. 2.9)
- B. Dé. 1.17; 15.7 à 11; 16.18 à 20; 10.16 à 19
- C. 2 Chron. 19.7
- D. Prov. 14.20; 22.7; 24.23; 18.23

II. L'enseignement de Jésus

- A. Jn 7.24 : « Ne jugez pas selon l'apparence, mais jugez selon la justice. »
- B. Mt.23.1 à 7
- C. Luc 18.18 à 27
- D. Luc 7.33 à 39 : Il faut comprendre l'esprit d'un pharisien. Voir aussi Luc 7.2 à 5.

III. L'unité en Jésus-Christ

- A. Jean 17.22 et 23 : l'unité
- B. Jean 13.34 et 35 : l'amour
- C. Mt.22.36 à 40
- D. I Co. 12.12 et 13, 22 et 23
- E. Ga. 3.27 à 29

IV. La pratique apostolique

- A. Actes 6.1 à 4
- B. I Co. 1.10 à 16, 26 à 28
- C. Ga. 2.6 à 10

V. Quatre raisons pour lesquelles le croyant ne devrait pas favoriser le riche et mépriser le pauvre.

- A. Nous déshonorons un être que Dieu honore (v.5).
 - i. Prov.14.31
 - ii. Mt 11.5 : « La bonne nouvelle est annoncée aux pauvres. »
 - iii. Mc 12.37 : « une grande foule l'écoutait avec plaisir. »
 - iv. Mt 25.40
- B. Les riches ont fréquemment opprimé le peuple de Dieu (v.6b)
 - i. Ésaïe 3.14 et 15; 10.1 à 3
 - ii. Amos 2.6 et 7; 5.11 à 13
 - iii. Jean 9.21 et 22, 30 à 34
 - iv. Actes 4.15 à 18; 5.40 à 42
- C. Ils blasphèment le beau nom de Jésus (v.7) : les sadducéens et les pharisiens se sont farouchement opposés à Jésus.)
 - i. Lé. 24.10 à 14 : la gravité de ce péché
 - ii. Actes 9.4 et 5
 - iii. Mt. 25.40
- D. Montrer de la déférence à l'égard des riches viole la loi royale (voir Lé. 19.18)
 - i. Mt. 22.36 à 40
 - ii. I Jean 5.1; I Jn 3.22 à 24

iii. Luc 10.30 à 37 : Le Samaritain a agi avec désintéressement et générosité. Dans une compassion peu connue dans le monde, il a répondu au besoin de l'homme qu'il a rencontré de manière inattendue sur le chemin de Jéricho et qu'on avait dévalisé et battu. Le bon Samaritain s'est occupé de lui personnellement et a même pourvu pour de l'aide ultérieure par d'autres personnes jusqu'à ce qu'il soit complètement rétabli.

Souvent, nous négligeons le pauvre, car il y a peu d'espoir d'en tirer profit. La loi royale interdit une exploitation égoïste des autres. Elle nous apprend à aimer notre prochain comme nous-mêmes.

VI. Faire du favoritisme viole la loi royale v.9 (Lé 19.15)

- A. 1 Jean 3.4 : Le péché est un manque de conformité à la volonté de Dieu.
- B. Ga. 3.10 à 13 : La loi est comme une chaîne composée de 10 maillons. En casser un, c'est briser la chaîne. La loi de Dieu est une; elle forme un tout et est inséparable.
- C. Mt.23.23 et 24; 5.18; Ga. 5.3 : les Juifs avaient tendance à considérer la loi comme une série de commandements isolés. Garder un de ces commandements, c'était s'attirer quelque mérite. En violer un, c'était encourir une dette. Par conséquent, on pouvait additionner ceux qu'on gardait et soustraire ceux qu'on violait, et pour ainsi dire, se retrouver avec un solde positif ou négatif.

Bien entendu, cette philosophie est commune à tout système religieux où la justice s'obtient par les œuvres. L'idée, c'est que Dieu accepte ou rejette quelqu'un essentiellement d'après son statut moral. S'il fait plus de bien que de mal, Dieu l'accepte. Si la balance penche de l'autre côté, Dieu le rejette. La norme de Dieu est la perfection. Qu'est-ce que Jésus a déclaré dans Mt. 5.48? « Soyez donc parfaits, comme votre Père céleste est

parfait. » Dieu n'accepte rien de moins. Prov. 20.19 dit : « Qui dira : J'ai purifié mon cœur, je suis net de mon péché. Nous savons déjà la réponse : Ro. 3.23-24 : « Car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu; et ils sont gratuitement justifié par sa grâce, par le moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ. »

VII. La preuve de la foi authentique (vs 14 à 26)

Ces versets sont employés à tort par quelques théologiens pour soutenir l'hérésie selon laquelle nous sommes sauvés par la foi et les œuvres, appelée « synergie ». Ils enseignent que le croyant doit faire confiance à notre Seigneur Jésus comme notre Sauveur, mais cela est insuffisant : le croyant doit également ajouter à son œuvre de rédemption ces propres actes de charité et de piété pour conserver le salut.

Pour saisir l'entière vérité de la justification, il faut comprendre que la justification comporte six aspects :

1. La justification par la grâce : Ro. 3.24
2. La justification par la foi : Ro. 5.1 : La foi s'approprie ce que Dieu a fait pour nous.
3. La justification par le sang : Ro. 5.9 : la dette du péché a été couverte par le précieux sang de Christ et Dieu peut maintenant justifier les pécheurs impies car sa justice a été pleinement satisfaite.
4. Nous sommes justifiés par Dieu : Ro. 8.33 : Dieu est celui qui justifie.
5. Nous sommes justifiés par la puissance Ro. 4.25 : Notre justification est liée à la puissance qui a arraché Christ d'entre les morts. La résurrection est la preuve que Dieu est satisfait.
6. Nous sommes justifiés par les œuvres. (Jacques 2.24) : les œuvres sont la preuve extérieure de la réalité de notre foi. Elles sont l'expression visible de ce qui autrement aurait été invisible.

On n'y voit aucune contradiction entre ces affirmations. « Elles ne font que présenter différents aspects de la même vérité. La grâce est le principe sur lequel Dieu justifie; la foi est le moyen par lequel l'homme la reçoit; le sang est le prix que le Sauveur a payé; Dieu est l'agent actif dans la justification; la puissance en est la preuve et les œuvres en sont le résultat. » (William MacDonald; Le Commentaire biblique du disciple, pg 1182)

Je vous ai dit à maintes reprises que ce que nous faisons révèle ce que nous sommes. La véracité d'une profession en Jésus-Christ comme Sauveur et Seigneur est davantage attestée par ce qu'une personne fait que par ce qu'elle dit. Voici quelques exemples d'une foi morte :

- ◆ Mt 3.7 à 9 : le fait que Jean Baptiste les traite de vipères indique clairement que leur vie était bien loin d'être juste et que, par conséquent, la foi que les Pharisiens professaient était morte
- ◆ Mt 7.21 (voir 7.16 à 20)
- ◆ Jn 2.23 à 25

Comme nous avons déjà vu dans le chapitre 1, notre façon de vivre prouve ce que nous sommes – ou ne sommes pas – aux yeux de Dieu. Jacques déclare que les vrais croyants mettent en pratique la parole et ne se bornent pas à l'écouter en se trompant eux-mêmes par de faux raisonnements.

Paul insiste sur le fait que nul ne peut être sauvé par les œuvres dans Ép. 2.8 et 9. Si les œuvres avaient une part quelconque dans le salut, il ne s'obtiendrait plus par la grâce de Dieu. Cependant, Ép. 2.10 parle des œuvres produites en Christ qui accompagnent une vraie foi biblique.

Certains Juifs sont passés d'un judaïsme légaliste à l'extrême à son extrême opposé d'un christianisme antinomien (sans loi). Ils ont remplacé un système qui repose sur les œuvres de justice par un système qui n'exige absolument aucune œuvre. Ils ont présumé à tort que cette nouvelle religion leur donne tout et qu'elle n'exige rien. Ce genre de personne fait profession de croire en Christ, mais avec l'idée erronée que, parce que les œuvres ne peuvent sauver, elles ne sont donc pas nécessaires à quoi que ce soit. Le résultat inévitable est la foi qui ne sauve pas et un genre de vie qui diffère peu, sinon pas du tout, de leur ancienne manière de vivre. Ils ont peut-être même une conduite encore pire.

Dans 2.14 à 20, Jacques présente trois caractéristiques de cette foi fausse, morte et vaine :

A. La foi morte

1. Une confession dénuée de sens (v.14)

a. « de dire »

1. Actes 20.28 à 31

2. Actes 8.18 à 24

3. 1 Jean 2.18 et 19

b. Ro.2.6 à 10; 13 à 16 : de toute évidence, Jacques ne contredit donc pas Paul au sujet du fondement du salut, comme certains interprètes l'ont affirmé. Ces deux hommes ne s'affrontent pas, mais ils se tiennent dos à dos pour lutter deux ennemis communs. Paul s'oppose au légalisme de la justification par les œuvres; Jacques, à une croyance facile sans aucune transformation. Mais les deux hommes établissent clairement que nous serons jugés d'après ce que nous aurons fait, car c'est là un sûr indicateur du salut véritable.

c. Tite 2.7; 1.16

d. 2 Ti 2.19b

- e. Une confession authentique
 1. Actes 19.18, 19
 2. 1 Thess. 1.9
 2. Une fausse compassion vs 15 à 17 : Jacques compare la foi sans les œuvres à des paroles de compassion sans gestes de compassions correspondants.
 - a. 1 Jean 3.16 à 18
 - b. Ga. 5.6 : « ...la foi qui est agissante par la charité. »
 - c. Luc 10.30 à 35 : (Jean 4.9; 8.48)
 - d. Mt. 5.43 à 48
 3. Une conviction superficielle. (vs 18 à 20) : une troisième caractéristique de la foi morte est une conviction superficielle, la reconnaissance de certains faits au sujet de Dieu et de sa Parole sans soumission ni à l'un ni à l'autre.
 - a. Mt.9.2
 - b. Mt 12.33 : La foi vivante produit du bon fruit, car c'est sa nature et son but. La foi morte n'en produit pas parce qu'elle ne le peut pas. Ce n'est pas la profession de foi en Christ qui impressionne le monde. C'est plutôt la vie qu'on mène après avoir fait une telle profession que le monde regarde.
 - c. Luc 6.46 à 49 : l'obéissance est la clé
 - d. Jn 13.13 à 17
 - e. 2 Pi. 1.3 à 11
- B. La foi vivante (vs 21 à 26)
1. La foi d'Abraham
 - a. Ge. 15.4 à 6 ccp Ro 4.1 à 5 : Cette apparente contradiction, qui a frustré et confondu des croyants à travers l'histoire de l'Église, disparaît quand on comprend que la justification par la foi se rapporte à la position de quelqu'un devant Dieu, tandis que la justification par les œuvres, dont Jacques parle ici, se rapporte à la position de quelqu'un devant les hommes.

- b. Ge 22.9 à 12 : cet évènement s'est produit bien des années après que Dieu a déclaré Abraham juste. Les serviteurs d'Abraham ont bien vu la foi de ce patriarche. Il s'agissait une foi authentique. C'est quand Abraham était prêt à offrir Isaac que le monde a pu voir la réalité de sa foi, qu'elle était authentique et non fausse, obéissante et non trompeuse, vivante et non morte. Cette grande épreuve qui lui semblait si contradictoire étant la façon dont Dieu s'est servie pour montrer au monde une confiance sans bornes en Dieu de la part de son serviteur (Hé. 11.17 à 19)
- c. Deux significations de « justifié » : le verbe grec dikaiô
 - 1. Le fait de déclarer que quelqu'un est juste et de le traiter comme tel.
 - a. Ro. 3.24, 28
 - b. Ro. 5.1, 9
 - c. Ga 2.16
 - d. Tite 3.7
 - 2. La preuve de la justice
 - a. Ro. 3.4
 - b. 1 Ti 3.16
 - c. Luc 7.35

Ce n'est pas que le salut exige la foi et les œuvres, mais que les œuvres découlent forcément de la foi authentique et la complètent.

- 2. La foi de Rahab : Rahab était une païenne et une prostituée. Abraham était un homme moral; elle, une femme immorale. Il était un noble Chaldéen; elle, une Cananéenne dépravée. Il était un grand dirigeant; elle, une simple citoyenne. Il était au sommet de l'ordre socio-économique; elle en bas. Pourtant, Rahab la prostituée est citée avec Abraham comme faisant partie de la grande galerie de ceux qui croient (Hé.11.8, 17, 31)

et fait même partie de la lignée humaine de Jésus, puisqu'elle est l'arrière-grand-mère de David (Mt.1.5)

a. Jos. 2.8b à 12

1. Elle a cru à la parole de Dieu
2. Elle a été convaincue par la puissance de Dieu
3. Elle voulait se confier dans la protection de Dieu
4. Elle voulait se ranger avec le peuple de Dieu

b. Jos. 2.1 à 7 ccp Mt 25.40 : la protection que Rahab a accordée aux espions était la preuve de la foi qui agissait dans son cœur. Elle a mis sa vie en danger à cause de sa confiance en Dieu et même dans les desseins de Dieu.

Comme dans le cas d'Abraham et de tout autre véritable croyant, la justice imputée sur la base de la foi a produit une justice pratique manifestée par de bonnes œuvres. Sa vie extérieure de fidélité a manifesté sa vie intérieure de foi.

c. 2 Co.13.5a